

Secrétariat du Conseil d'administration

**Conseil d'administration**  
**Séance du 14 mars 2024**

**Point 4**

---

## **Plan d'actions du déploiement 2024-2025 du CIC-CIB à l'ANSM**

### **Délibération n°2024 - 04**

---

PJ : Plan d'actions 2024-2025

Le Conseil d'administration, au vu de la cartographie des risques 2024, après en avoir délibéré, approuve le plan d'actions du déploiement du Contrôle interne comptable (CIC) et du Contrôle interne budgétaire (CIB) de l'ANSM pour 2024-2025.

Valérie DELAHAYE-GUILLOCHEAU  
Présidente du Conseil d'administration

En application de l'article R. 5322-11 al 4 du Code de la santé publique, approbation un mois après sa réception par les ministres chargés de la santé et du budget. En cas d'urgence, le ministre chargé de la santé peut autoriser l'exécution immédiate.

Processus sous-processus		Description du risque	SUIVI DES ACTIONS PLURIANNUELLES					
Processus	Etapes du processus / sous processus	Libellé du risque	Risque brut	Risque NET	Actions de renforcement et/ou de surveillance 2024	Statut de l'action 2024	Actions de renforcement et/ou de surveillance 2025	Responsable/ Pilote
R 1	Gérer les finances	Elaborer et exécuter le budget			- Actions de renforcement relatives au pilotage budgétaire à la suite du taux d'exécution 2023 : * actions de sensibilisations en réunion du réseau de la commande publique auprès des référents des directions et des référents achats/budget * actions de suivre la consommation des dépenses sur une prévision mensuelles * attente de retours justifiés de la part des directions concernant le suivi d'exécution des dépenses non lissées sur l'année ( 20% des dépenses transmises sur décembre 2023) - Mise en place d'un indicateur taux de couverture par des financements, des destinations du budget par rapport à la prévision budgétaire et des données annuelles après production du CF (N-1)	50%	- Actions de renforcement sur le pilotage budgétaire : * à partir du taux d'exécution 2024 * du suivi d'exécution des AE et CP sur 2024 - Poursuite de la construction de la comptabilité analytique	- le pPilote du processus Gérer les finances - DG
R 2	Gérer les finances	Elaborer et exécuter le budget			- Cohérence de la programmation budgétaire avec les programmes pluriannuels d'activités : la nouveau COP, nouveau SDSI et la stratégie immobilière etc - Outil de pilotage de la DSS (en avril) et note d'orientation d'associée (cf Cadre rénové du pilotage par la tutelle des opérateurs du 6ème sous objectif de l'ONDAM) - Programmation budgétaire à partir du taux d'exécution des AE et CP - Dialogue de gestion avec les directions plus resserré trimestrielle à mensuellement pour les budgets les plus importants - Dialogue budgétaire avec la DG pour le pilotage budgétaire en année N et N+1 - Renforcer le pilotage des segments d'achats (cartographie des achats) pour la programmation des dépenses - Mise en place d'un indicateur taux de couverture par des financements, des destinations du budget par rapport à la prévision budgétaire et des données annuelles après production du CF (N-1)	50%	- Actions de renforcement de la programmation budgétaire : consolider le pilotage budgétaire en vue d'un taux d'exécution soutenu	- DAF - Chef du pôle budget et exécution de la dépenses
R 3	Gérer les finances	Elaborer et exécuter le budget			- Rapprochement tout au long de l'année entre l'estimé et le réalisé ( suivi des indicateurs cf revue de processus du 11/2023) - Poursuite des travaux en comptabilité analytique à l'aide la mise en place de l'outil GTA : homogénéisation et exploitation des données , réflexion sur l'axe dit n°4, accompagnement des utilisateurs	75%	- Connaissance du planning prévisionnel budgétaire de l'ANSM sur 5 ans - Valider et transmettre régulièrement les documents budgétaires identifiés dans le protocole du contrôle budgétaire de du 31/08/2020 à la gouvernance et au contrôle budgétaire - Mise en place d'une comptabilité analytique effective à partir des données de GTA interfacées avec les autres outils budgétaires et comptables SIFAS, CIRIL	- DAF - Chef du pôle budget et exécution de la dépenses
R 4	Gérer les finances	Elaborer et exécuter le budget			- Vérification des données saisies lors de la validation dans SIFAS à tous les stades (budgétaires et comptables)	75%	- Action à poursuivre	- DAF - AC - Chef du pôle budget et exécution de la dépenses
R 5	Gérer les finances	Elaborer et exécuter le budget			- Vérification des données saisies lors de la validation dans SIFAS à tous les stades (budgétaires et comptables) - Contrôle de cohérence des référentiels budgétaires dans le cadre d'INFIOE (AC) - Vérification de l'utilisation de la nouvelle nomenclature dès l'expression des besoins (note d'achat)	50%	- Mise en place des fiches de contrôles correspondantes	- DAF - AC - Chef du pôle budget et exécution de la dépenses
R 6	Gérer les finances	Gérer la commande publique			- Harmoniser le métier d'acheteur en promouvant l'accompagnement des prescripteurs, ce qui nécessite une harmonisation des méthodes et des supports - Formaliser et outiller la cartographie et la nomenclature des achats	50%	- Poursuite de l'accompagnement des prescripteurs - Formaliser et outiller la cartographie et la nomenclature des achats	- DAF - Directions concernées - Chef du pôle achats et marché
R 7	Gérer les finances	Gérer la commande publique			- Poursuite formations des juristes acheteurs - Suivi de la computation des seuils d'achats - Analyse de la programmation annuelle et pluriannuelle des achats	75%	- Action à poursuivre	- DAF - Directions concernées - Chef du pôle achats et marché
R 8	Gérer les finances	Gérer la commande publique			- Respect des dispositions du code de la commande publique - Suivi de la computation des seuils d'achats - Sensibilisation des agents aux risques d'atteinte à la probité	75%	- Action à poursuivre	- DAF - Chef du pôle achats et marché
R 9	Gérer les finances	Gérer la commande publique			- Actualiser et finaliser les procédures SMQ en cours - Formaliser la nomenclature des achats - Mise en place des fiches de contrôles - Analyse des fiches de bilan des marchés et de fournisseurs	50%	- Action à poursuivre	- DAF - Directions concernées - Chef du pôle achats et marché
R 10	Gérer les finances	Gérer la commande publique			- Mise en place de la cartographie des achats et marchés publics : savoir ce qu'on achète et connaître les seuils d'achat en fonction de ce qu'on achète - Prise en compte de la réforme réglementaire dans le champs de la commande publique (RSE/loi climat et résilience, mise à jour du cahier des exigences)	25%	- Action à poursuivre	- DAF - Directions concernées - Chef du pôle achats et marché
R 11	Gérer les finances	Gérer la commande publique			- Programmation annuelle et pluriannuelle des achats - Note d'achat et son mode opératoire - Mode opératoire de la CMP - Traçabilité des contrôles de niveaux 1,2,3 - Mise en place des fiches de contrôles	75%	- Action à poursuivre	- DAF - Directions concernées - Chef du pôle achats et marché
R 12	Gérer les finances	Gérer la commande publique			- Actualisation : * - Procédure de l'organisation des achats / marchés (équipe dédié, tableau de suivi, accompagner les différents acteurs, ...) ) * du mode opératoire d'évaluation des fournisseurs	75%	- Action à poursuivre	- DAF - Chef du pôle achats et marché
R 13	Gérer les finances	Gérer la commande publique			- Actualisation : * - Procédure de l'organisation des achats / marchés (équipe dédiée, tableau de suivi, accompagner les différents acteurs, ...) ) * du mode opératoire d'évaluation des fournisseurs - Sensibiliser les agents aux nouvelles règles de la commande publique auprès des agents	50%	- Action à poursuivre	- DAF - Chef du pôle achats et marchés - Chef du pôle budget et exécution de la dépenses - AC
R 14	Gérer les finances	Gérer la commande publique : Probité			- Vérification des déclarations et signatures de la note d'achat - Sensibilisation en concertation avec la Direction Réglementation et Déontologie (DRD) et son service déontologie, éthique, probité, le SMQ et le CICB	75%	- Actions à poursuivre - Sensibilisation des nouveaux arrivants (ex : juristes etc)	- DAF - Chef du pôle achats et marchés - Chef du pôle budget et exécution de la dépenses
R 15	Gérer les finances	Gérer la commande publique : Probité			- Vérification des déclarations et signatures de la note d'achat - Réacculturer à la GBCP et rappeler les règles et procédures à suivre. - Recommunication, sensibilisation et formations auprès des agents qui interviennent dans le champ des dépenses dans les directions : - Remettre à jour la procédure service fait appliquée par les agents qui travaillent sur le secteur de la dépense puis communication	75%	- Actions à poursuivre - Sensibilisation des nouveaux arrivants (ex : juristes etc)	- DAF - Chef du pôle achats et marché - Chef du pôle budget
R 16	Gérer les finances	Gérer la commande publique : Probité			- Séparation des rôles entre les agents de l'ordonnateur et de l'agent comptable - Validation des tiers par l'agent comptable ou ses fondés de pouvoir dans SIFAS - Sensibilisation des agents : forte vigilance si demande atypique - Rôle de la DGFIP, informations transmises aux agents : communications d'alertes sur les fraudes	75%	- Actions à poursuivre - Sensibilisation des nouveaux arrivants (ex : juristes etc) - Archivage des documents comptables et budgétaires dans l'outil SIFAS( GED dans SIFAS)	- DAF - AC

Processus sous-processus		Description du risque	SUIVI DES ACTIONS PLURIANNUELLES						
Processus	Etapes du processus / sous processus	Libellé du risque	Risque brut	Risque NET	Actions de renforcement et/ou de surveillance 2024	Statut de l'action 2024	Actions de renforcement et/ou de surveillance 2025	Responsable/ Pilote	
R 17	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Mauvaise qualité d'une opération de dépense : imputation des EJ			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Accompagnement budgétaire et comptable des directions</li> <li>- Contrôle des rubriques des demandes d'achat et des bons de commande dans SIFAS</li> <li>- Contrôle des informations contenues sur le SF lors du rapprochement avec la facture</li> <li>- Mise à jour des procédures</li> <li>- Rappel lors des différentes réunions : dialogues de gestion, RCP, bilatérales ...</li> </ul>	75%	-Action à poursuivre	-DAF AC
R 18	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Manque de qualité de la comptabilité générale (certification des SF et application des pénalités)			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Poursuite des actions de pilotage commun et partenarial AC-DAF pour les dossiers fournisseurs complexes</li> <li>- Sensibilisation des agents en charge de la constatation du service fait (notamment à travers le réseau de la commande publique et des correspondants budgétaires) afin que la date réelle du fait générateur continue d'être bien reportée dans l'outil et que tout retard ou incident de prestation soit signalé de manière à apprécier l'opportunité d'appliquer des pénalités</li> </ul>	75%	- Archivage des documents comptables et budgétaires dans l'outil SIFAS (GED dans SIFAS)	- AC - DAF
R 19	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Risque : dans la mauvaise attribution des subventions dans l'utilisation des subventions versées			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise en œuvre de la procédure d'attribution avec la délégation scientifique, le comité stratégique de la politique scientifique (CSPS) ou le CS d'EPI-PHARE</li> <li>- Analyse sur pièces et sur place des pièces comptables des structures subventionnées</li> <li>- Contrôle des pièces transmises à l'appui de la demande de paiement</li> </ul>	75%	- Mise en place de contrôles aléatoires a posteriori, voire d'audits financiers	- DAF - AC
R 20	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Dépassement du délai de paiement relatif au paiement des factures (autres dépenses que du personnel)			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Requête souhaitée pour piloter le délai global de paiement en identifiant les jalons intermédiaires (constat de SF, certification de SF)</li> <li>- Calcul des délais distingués en fonction de la fluidité du traitement du calcul (suspension du délai de paiement ...)</li> </ul>	75%	-Mise en place de la solution Qlikview	- DAF - AC
R 21	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Défaut ou erreur de comptabilisation de la recette (Ordonnateur et AC)			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Pilotage par la DAF dans le cadre des dialogues de gestion avec les directions (surveillance des directions)</li> <li>- Contrôles des éléments saisis avant validation</li> </ul>	75%	Action à poursuivre	- DAF - AC
R 22	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Défaut dans la comptabilisation des recettes en droits constatés (titres) pour les prestations de services rendus (recettes et trésorerie)			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Formaliser la mise à jour des procédures recettes</li> <li>- Analyser et contrôler l'exécution budgétaire mensuelle étendue aux recettes dans le cadre des dialogues de gestion</li> <li>- Taux de réalisation des recettes attendues en contrepartie des prestations réalisées (EMA et autres agences internationales (cf revue de processus11/2023)</li> </ul>	50%	- Renforcer le suivi des activités européennes	AC DAF
R 23	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Difficulté de recouvrement des recettes			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de la procédure de recouvrement</li> <li>- Programmer un suivi trimestriel budgétaire AC-DAF de suivi des recettes budgétaires</li> </ul>	50%	- Confirmer le suivi trimestriel de suivi des recettes budgétaires	AC DAF
R 24	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Défaut de suivi des tiers débiteurs			Suivi des tiers débiteurs	75%	Action à poursuivre	AC
R 25	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Mauvaise actualisation du plan de trésorerie (recettes et trésorerie)			<ul style="list-style-type: none"> <li>-Analyse de l'exécution budgétaire mensuelle .</li> <li>- Transmission du plan de trésorerie mensuellement à l'ordonnateur et de l'exécution budgétaire</li> </ul>	75%	- Action à poursuivre	AC
R 26	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Erreur dans la création du fournisseur			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des tiers ayant informé d'une modification (vérification des nouveaux RIB etc)</li> <li>- Contrôle des habilitations /profils des personnes ayant la possibilité de créer des tiers</li> <li>- Sensibilisation concernant "la fraude au Président"</li> </ul>	75%	Actions à suivre	AC DAF
R 27	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Erreur sur règlement fournisseur			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi d'exécution des dépenses : transmission des dépenses issues sur l'année</li> <li>- Vérification de l'ensemble des pièces nécessaires au paiement</li> </ul>	75%	Actions à poursuivre	AC DAF
R 28	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Impossibilité d'effectuer les paiements			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Suivi des résolutions d'incidents</li> <li>- Polyvalence des agents</li> </ul>	75%	Actions à poursuivre	AC DAF
R 29	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Défaut de suivi du compte bancaire			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle du compte bancaire</li> </ul>	75%	Actions à poursuivre	AC
R 30	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Manque de qualité de l'inventaire comptable			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Contrôle des données comptables relatives à la gestion de l'inventaire comptable</li> </ul>	75%	Actions à poursuivre	AC
R 31	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Défaut de suivi des immobilisations			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Mise à jour de l'inventaire physique tous les 3 ans</li> <li>- Poursuivre la réflexion sur les modalités d'interface entre les deux logiciels d'inventaire comptables et physiques pour gérer la comptabilisation d'une immobilisation dans SIFAS</li> </ul>	25%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Réalisation de l'inventaire physique</li> <li>-Mise en service de l'interface</li> </ul>	- AC - DAF
R 32	Gérer les finances	Organisation générale de la chaîne de traitement	Mauvais développement fonctionnel de SIFAS, indisponibilité et anomalies de SIFAS			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Coordination entre les agences, la TMA et AMOA</li> <li>- Prise en compte des conditions réglementaires d'envoi des données dans le cadre du projet INFIOE</li> <li>- Reprise du chantier concernant l'archivage des documents dans l'outil SIFAS avec la TMA</li> </ul>	50%	- Poursuite des actions	DAF AC
R 33	Gérer les finances	Organisation générale de la chaîne de traitement	Mauvaise administration des droits des utilisateurs			Mise à jour du mode opératoire pour la gestion des habilitations dans SIFAS	75%	Vérifier la mise en œuvre	Administrateurs fonctionnels
R 34	Gérer les finances	Organisation générale de la chaîne de traitement	Risque inhérent à l'absence de polyvalence sur certaines étapes clés des processus			<ul style="list-style-type: none"> <li>- Favoriser les échanges : réunions, le partenariat entre les agents</li> <li>- Renforcement du contrôle des OFN et étapes d'habilitations</li> </ul>	50%	Action à poursuivre	DAF AC
R 35	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Risque de non qualité et de retard de production des états réglementaires (budget et compte financier)			<ul style="list-style-type: none"> <li>Organisation et rétroplanning accompagnant la production des états réglementaires</li> <li>- Prise en compte des conditions réglementaires d'envoi des données dans le cadre du projet INFIOE</li> </ul>	75%	- Transmission correcte des états financiers dans INFIOE	AC DAF
R 36	Gérer les finances	Tenir la comptabilité générale et les comptabilités auxiliaires	Retard, imprécision ou manque de préparation dans l'arrêté des comptes			<ul style="list-style-type: none"> <li>Contrôle croisé de la fiabilité des données ordonnateur et agent comptable afin de vérifier la cohérence des données</li> <li>- Actualisation du mode opératoire "les opérations de fin d'exercice, élaborer et présenter le compte financier"</li> <li>- Prise en compte des conditions réglementaires d'envoi des données dans le cadre du projet INFIOE</li> <li>- Vérification des actions de la TMA dans CEGID SIFAS pour la mise en place future d'INFIOE</li> </ul>	50%	- Transmission correcte des états financiers dans INFIOE	AC DAF

Processus sous-processus		Description du risque	SUIVI DES ACTIONS PLURIANNUELLES					
Processus	Etapes du processus / sous processus	Libellé du risque	Risque brut	Risque NET	Actions de renforcement et/ou de surveillance 2024	Statut de l'action 2024	Actions de renforcement et/ou de surveillance 2025	Responsable/ Pilote
R 37	Gérer les ressources humaines	Recrutement	Risque de ne pas respecter le plafond d'emploi (sous et surconsommation)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Valider et transmettre régulièrement des documents budgétaires identifiés dans le protocole du contrôle budgétaire du 31/08/2020</li> <li>- Partage des données avec les acteurs ordonnateurs du processus Gérer les finances dans le cadre du pilotage budgétaire</li> <li>- Suivi plus finement le plan de recrutement</li> </ul>	50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider la transmission des documents de suivi budgétaires formaliser dans le protocole du 31/08/2020 du contrôle budgétaire</li> </ul>	- le pilote de processus Gérer les finances/DRH
R 38	Gérer les ressources humaines	Recrutement	Risque de ne pas disposer des ressources financières		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableaux de suivi budgétaires à transmettre au CB</li> <li>- Communication vers les managers sur la réactivité sur retour sur la période d'essais si problème avec agent pour une éventuelle reconduction ou une rupture de la période d'essai</li> </ul>	50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolider la transmission des documents de suivi budgétaires formaliser dans le protocole du 31/08/2020 du contrôle budgétaire</li> </ul>	- le pilote de processus Gérer les finances/DRH
R 39	Gérer les ressources humaines	Gestion de la carrière	Risque de ne pas délivrer dans les délais des actes administratifs et des actes administratifs conformes (déclarations, retraite, renouvellement de contrat, avenants, temps partiel, maladie...)		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Développement de la signature électronique ( ex attestations employeurs : décisions, actes de temps partiel ...)</li> </ul>	50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- 2025 : archivage des données électroniques</li> <li>- Dématérialisation des bulletins de paie : coffre-fort électronique (projet dépendant de l'éditeur)</li> </ul>	- le pilote de processus Gérer les finances/DRH - DRH : Chef du pôle PAPE
R 40	Gérer les ressources humaines	Gestion de la carrière	Risque de mauvaise gestion d'un contentieux		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action en continue : Application et suivi de la réglementation par l'équipe RH : hiérarchie RH, pôle PAPE, Juriste RH, AC</li> <li>- Actions de communication de la DRH à destination des agents selon l'actualité réglementaire</li> <li>- Suivi du marché "Conseil juridique dans le cadre des ressources humaines pour le compte de l'ANSM" a été notifié le 04/10/2023 pour 4 x 1 an en tacite reconduction.</li> </ul>	75%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action à poursuivre</li> </ul>	- DRH
R 41	Gérer les ressources humaines	Gestion de la carrière	Risque de défaut de suivi d'une évolution juridique et réglementaire existante		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action en continue : Application et suivi de la réglementation par l'équipe RH : hiérarchie RH, pôle PAPE, Juriste RH, AC, pôle PRIM</li> <li>- Actions de communication de la DRH à destination des agents selon l'actualité réglementaire</li> <li>- Accompagnement de l'Agence par un avocat spécialisé en droit public et en droit de la fonction publique</li> <li>- Documentation juridique WEKA</li> <li>- Réunions des opérateurs organisés par la DRH du ministère ( 3 à 4 fois par an)</li> <li>- Réunion des DRH des agences</li> <li>- Veille réglementaire dde l'éditeur CIRIL à l'aide de ses patches</li> </ul>	75%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action à poursuivre</li> </ul>	- le pilote de processus Gérer les finances/DRH - DRH : Chef du pôle PAPE - AC : Cheffe du pôle PRIM - Service de déontologie
R 42	Gérer les ressources humaines	Gestion de la paie	Risque de ne pas payer les salaires		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Tableau de pilotage (appelé tableau de bord) de la paie permettant de suivre l'activité au quotidien et de mesurer la progression des dossiers et par typologie d'agents</li> <li>- Extraction des validations collectives permettant de partager avec la DRH les dossiers en cours non validés</li> <li>- Mise à jour des patches de CIRIL des normes réglementaires 2024 sont respectées</li> <li>- Recherche de sécurisation de l'environnement technique de l'hébergement de l'outil CIRIL</li> </ul>	75%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution/Adaptation du SI RH</li> <li>- Maintien d'un bon dimensionnement de l'équipe paie</li> </ul>	- AC : Cheffe du pôle PRIM
R 43	Gérer les ressources humaines	Gestion de la paie	Risque d'erreur sur la paie des agents		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Résultats des contrôles mutuels systématiques des modifications</li> <li>- Tableau des anomalies du pôle PRIM permettant de lister les anomalies à chaque étape de la paie : un indicateur du taux d'anomalie est créé en vue d'échanger sur ces éléments entre le pôle PRIM et le pôle PAPE</li> </ul>	75%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Evolution/Adaptation du SI RH</li> <li>- Adaptation des pratiques à partir de l'indicateur identifiant les anomalies récurrentes</li> </ul>	- AC : Cheffe du pôle PRIM - DRH : Chef du pôle PAPE
R 44	Gérer les ressources humaines	Gestion de la paie	Risque de versement tardif des cotisations et contributions aux organismes		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Anticipation des activités de la gestion de la paie pour avoir une marge de manœuvre</li> <li>- Calendrier de paie établi sur l'année et partagé avec les équipes afin d'organiser les présences/absences</li> <li>- Gestion des allocations chômage confiée à France Travail à compter du 01/03/2024</li> </ul>	75%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Action à poursuivre</li> </ul>	- AC : Cheffe du pôle PRIM
R 45	Gérer les ressources humaines	Gestion de la paie	Risque d'erreur dans la paie des experts		<ul style="list-style-type: none"> <li>- Actualisation de la fiche expert de manière régulière</li> <li>- Attestation de compte à jour URSSAF pour les libéraux chaque année</li> </ul>	50%	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Consolier le suivi des fiches experts</li> <li>- Etude d'informatisation sur la gestion des experts</li> </ul>	- DRH : Chef du pôle PAPE - AC : Cheffe du pôle PRIM - Service de déontologie

Processus sous-processus		Description du risque	SUIVI DES ACTIONS PLURIANNUELLES					
Processus	Etapes du processus / sous processus	Libellé du risque	Risque brut	Risque NET	Actions de renforcement et/ou de surveillance 2024	Statut de l'action 2024	Actions de renforcement et/ou de surveillance 2025	Responsable/ Pilote

Plan d'actions : Mesure du taux d'avancement (cf Instruction n° DFAS/MRFin/2024/10)		
0%	0 action non initiée	Travaux non commencés
25%	2 actions prises en charge	Travaux non débutés (premières réflexions)
50%	15 actions mises en œuvre niveau 1	Action définie dans ses composantes (porteur(s), libellé, critères de réalisation, échéance, ... le cas échéant début de mise en œuvre)
75%	28 actions mises en œuvre niveau 2	Action mise en œuvre à un stade avancé
100%	0 action finalisée	Action finalisée